

University of Waterloo
Département d'études françaises
FR 687
L'Histoire d'Algérie et le roman franco-algérien
Automne 2017
le mercredi de 11:30 à 14:20, ML354

Coordonnées

Professeur(e): Anne Marie Miraglia

Bureau: ML 338B

Téléphone: 519-888-4567, poste 32283

Heures de consultation: le mardi 13h30-14h30, le jeudi 9h30 -10h30, le mercredi sur rendez-vous

Courriel: ammiraglia@uwaterloo.ca

Description

De la colonisation française (1830-1962) à la guerre « civile » des années 90s en passant par la guerre d'indépendance (1954-1962), l'Algérie a vécu plusieurs périodes traumatiques. Restées ouvertes ou mal cicatrisées, ses blessures continuent de soulever des questions polémiques et d'inspirer de nombreux écrits des deux côtés de la Méditerranée.

Les massacres, la torture et le terrorisme (menés par le FLN, l'OAS, ou par les harkis), l'acharnement contre les pieds-noirs en Algérie et la répression des immigrés en métropole ne sont pas moins violents que la terreur semée moins de trente ans après la guerre d'indépendance par les intégristes islamiques (assassinats, décapitation de journalistes, de villageois réfractaires, et de fillettes sur la route de l'école...)

Dans ce cours, nous évoquerons les événements historiques qui ont le plus marqué l'Algérie ; et nous examinerons leur représentation dans la fiction de cinq romanciers francophones d'origines algériennes.

Objectifs du cours

À la fin de ce cours, les étudiants auront acquis les compétences suivantes :

- A. Une connaissance de l'histoire de l'Algérie (19^e et 20^e siècles)
- B. Une connaissance générale du roman algérien d'expression française
- C. Une connaissance générale des rapports entre l'Histoire et la fiction
- D. Une connaissance générale des concepts théoriques utiles à l'étude de nos romans

Romans à l'étude

Boudjedra, Rachid	<i>Les figuiers de barbarie</i> , Paris : Grasset, 2010
Charef, Mehdi	<i>Le Harki de Meriem</i> , Paris : Mercure de France, 1989
Djebar, Assia	<i>L'Amour, la fantasia</i> , Paris : Éditions Albin Michel, 1995 (1985)
Lallaoui, Mehdi	<i>Une Nuit d'octobre</i> (photocopie Editions Alternatives 2001 à la librairie)
Sansal, Boualem	<i>Harraga</i> , Paris: Editions Gallimard, 2005.

Évaluation

Évaluation	Date de l'évaluation	Valeur
Dissertation		40%
Présentation orale		35%
Participation en classe		25%
Total		100%

Dissertation (40%) – à remettre en personne en classe le 29 novembre, 2017.

Il s'agit d'une analyse de 15 pages (times 12, interligne double) accompagnée d'une page de titre et d'une bibliographie. Il faut traiter un minimum de deux œuvres au programme (l'œuvre choisie pour la présentation orale en sera exclue). Le travail écrit sera évalué en fonction de la qualité de l'analyse et de la bibliographie, des références critiques soutenant l'argument, et en fonction de la qualité linguistique et structurale de la rédaction.

Présentation orale (35%) -- date à déterminer

Il s'agit d'un exposé oral de 40 minutes portant sur une des œuvres au programme. L'exposé oral sera accompagné d'un plan et d'une bibliographie sélective à la disposition du groupe (par photocopies ou présentation PowerPoint). L'exposé doit se faire en classe **le 27 sept. /18 ou 25 oct. / 8 ou 15 nov.**

Participation en classe (25%) – chaque jour de cours

La note de participation sera basée sur l'assiduité de l'étudiant(e) en classe, sur la qualité et la fréquence de sa contribution aux discussions et sur ses interventions (questions et commentaires) à la suite des exposés oraux. Il est donc TRES IMPORTANT de lire attentivement les romans AVANT d'assister aux cours.

Plan du cours

Semaine	Date	Matière Thème	Lectures à faire	Évaluations
1	13 sept	Introduction au cours L'écriture de l'Histoire	<i>L'Amour, la fantasia</i>	

Semaine	Date	Matière Thème	Lectures à faire	Évaluations
2	20 sept	La colonisation, la guerre d'Algérie, L'intertextualité, le dialogisme	<i>L'Amour, la fantasia</i>	
3	27 sept	La lecture de l'histoire, Le récit fictif autobiographique	<i>L'Amour, la fantasia</i>	exposé
4	4 octobre	Le 17 octobre 1961 La mémoire, l'oubli ou les silences de l'Histoire	<i>Une Nuit d'octobre</i>	
5	11 ou 13 oct.	« Study Day » DVD à voir	<i>Une Nuit d'octobre</i>	
6	18 octobre	Les harkis en Algérie et en France	<i>Une Nuit d'octobre</i> <i>Le Harki de Meriem</i>	exposé
7	25 octobre	Les beurs, la banlieue	<i>Le Harki de Meriem</i>	exposé
8	1 novembre	La marche des beurs	<i>Le Harki de Meriem</i>	
9	8 novembre	La guerre 'civile' en Algérie	<i>Les Figuiers de barbarie</i>	exposé
10	15 novembre		<i>Les Figuiers de barbarie</i>	exposé
11	22 novembre	Les femmes et les islamistes extrémistes	<i>Harraga</i>	
12	29 novembre	Les clandestins, le film : « Harragas »	<i>Harraga</i>	

Règlements du cours

Absence

L'absence sera pénalisée. Vous êtes prié(e) d'aviser votre prof en cas d'absence. Il faut surtout respecter la date de votre exposé : aucune absence ne sera tolérée le jour de votre exposé sauf pour une raison majeure (maladie, décès d'un proche, etc.) devant être prouvée par un document officiel (certificat médical ou autre). Voir le [site du registraire sur le règlement](#) pour de plus amples informations. Si vous êtes malade, veuillez faire remplir [le formulaire « verification of illness »](#) par votre médecin.

Si l'étudiant(e) rate une ou plusieurs classes, il est de sa responsabilité de demander les notes de cours aux autres étudiants, quelle que soit la circonstance. L'enseignant ne répondra aux courriels ou aux appels téléphoniques demandant des informations sur le contenu d'une classe manquée que si l'absence est motivée par une raison majeure (deuil dans la famille, problèmes personnels, maladie, etc.). Le fait de partir en vacances n'est pas une raison valable.

Remise des travaux

La remise tardive d'un travail (sans entente préalable) se verra sanctionnée à raison de 5% par jour (incluant les week-ends). Les travaux remis plus d'une semaine après la date limite ne seront pas acceptés, sauf cas exceptionnel.

Travail de groupe

En dehors des discussions du séminaire, les travaux doivent être faits individuellement.

Plagiat

Tout plagiat sera porté à la connaissance du Directeur du département et du vice-doyen (Associate Dean, Faculty of Arts) et sera sanctionné. Le plagiat consiste à emprunter un texte ou une partie de texte sans employer les guillemets (« ») et/ou sans en indiquer la source précise (référence bibliographique complète), de façon à ce que le lecteur croie qu'il s'agisse de vos propres mots. Il peut s'agir d'un texte tiré d'un livre, d'un article, d'un site internet ou encore du travail d'un(e) autre étudiant(e), etc. Veuillez noter que soumettre (en tout ou en partie) un travail déjà présenté dans un autre cours est tout aussi inacceptable. Pour plus d'informations, voir les liens indiqués à la fin du plan de cours.

Department policy

The Department reserves the right to refuse admission to, and/or credit for, any of its language courses to a student who has, in the view of the Department, a level of competence unsuited to that course.

University policies

Academic Integrity

In order to maintain a culture of academic integrity, members of the University of Waterloo community are expected to promote honesty, trust, fairness, respect and responsibility. See the [UWaterloo Academic Integrity Webpage \(https://uwaterloo.ca/academic-integrity/\)](https://uwaterloo.ca/academic-integrity/) and the [Arts Academic Integrity Office Webpage \(http://arts.uwaterloo.ca/current-undergraduates/academic-responsibility\)](http://arts.uwaterloo.ca/current-undergraduates/academic-responsibility) for more information.

Grievance

A student who believes that a decision affecting some aspect of his/her university life has been unfair or unreasonable may have grounds for initiating a grievance. Read [Policy 70, Student Petitions and Grievances, Section 4 \(https://uwaterloo.ca/secretariat/policies-procedures-guidelines/policy-70\)](https://uwaterloo.ca/secretariat/policies-procedures-guidelines/policy-70). When in doubt please be certain to contact the department's administrative assistant who will provide further assistance.

Discipline

A student is expected to know what constitutes academic integrity to avoid committing academic offenses and to take responsibility for his/her actions. A student who is unsure whether an action constitutes an offense, or who needs help in learning how to avoid offenses (e.g., plagiarism, cheating) or about "rules" for group work/collaboration should seek guidance from the course professor, academic advisor, or the undergraduate associate dean. For information on categories of offenses and types of penalties, students should refer to [Policy 71, Student Discipline \(http://www.adm.uwaterloo.ca/infosec/Policies/policy71.htm\)](http://www.adm.uwaterloo.ca/infosec/Policies/policy71.htm). For typical penalties check [Guidelines for the Assessment of Penalties \(http://www.adm.uwaterloo.ca/infosec/guidelines/penaltyguidelines.htm\)](http://www.adm.uwaterloo.ca/infosec/guidelines/penaltyguidelines.htm).

Appeals

A decision made or penalty imposed under Policy 70, Student Petitions and Grievances (other than a petition) or Policy 71, Student Discipline may be appealed if there is a ground. A student who believes he/she has a ground for an appeal should refer to [Policy 72, Student Appeals \(http://www.adm.uwaterloo.ca/infosec/Policies/policy72.htm\)](http://www.adm.uwaterloo.ca/infosec/Policies/policy72.htm).

Other sources of information for students

[Academic integrity](#) (Arts) [Academic Integrity Office](#) (uWaterloo)

Note for Students with Disabilities

The Office for Persons with Disabilities (OPD), located in Needles Hall, Room 1132, collaborates with all academic departments to arrange appropriate accommodations for students with disabilities without compromising the academic integrity of the curriculum. If you require academic accommodations to lessen the impact of your disability, please register with the OPD at the beginning of each academic term.

Intellectual Property

Students should be aware that this course contains the intellectual property of their instructor, TA, and/or the University of Waterloo. Intellectual property includes items such as:

- **Lecture content, spoken and written (and any audio/video recording thereof);**
- **Lecture handouts, presentations, and other materials prepared for the course (e.g., PowerPoint slides);**
- **Questions or solution sets from various types of assessments (e.g., assignments, quizzes, tests, final exams); and**
- **Work protected by copyright (e.g., any work authored by the instructor or TA or used by the instructor or TA with permission of the copyright owner).**

Course materials and the intellectual property contained therein, are used to enhance a student's educational experience. However, sharing this intellectual property without the intellectual property owner's permission is a violation of intellectual property rights. For this reason, it is necessary to ask the instructor, TA and/or the University of Waterloo for permission before uploading and sharing the intellectual property of others online (e.g., to an online repository).

Permission from an instructor, TA or the University is also necessary before sharing the intellectual property of others from completed courses with students taking the same/similar courses in subsequent terms/years. In many cases, instructors might be happy to allow distribution of certain materials. However, doing so without expressed permission is considered a violation of intellectual property rights.

Please alert the instructor if you become aware of intellectual property belonging to others (past or present) circulating, either through the student body or online. The intellectual property rights owner deserves to know (and may have already given their consent).